

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

*Débat d'orientation budgétaire
11 février 2021*

Sommaire

1. Contexte général

- Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire
- Situation sanitaire et économique à l'épreuve du coronavirus SARS-CoV-2
- Situation économique
- Impact des décisions de l'Etat

2. Situation et orientations budgétaires de la Commune de Clamart pour l'exercice 2021

- Les recettes de fonctionnement
- La suppression de la taxe d'habitation
- Les dépenses de fonctionnement
- La masse salariale
- Les budgets annexes

3. Programmation des investissements

- Les dépenses d'investissements en 2021
- Les ressources d'investissement en 2021
- La dette

4. Eléments pluriannuelles

- Le plan pluriannuel d'investissement
- Epargne brute à horizon du mandat

5. Conclusion

1. Contexte général

1. Contexte général : cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

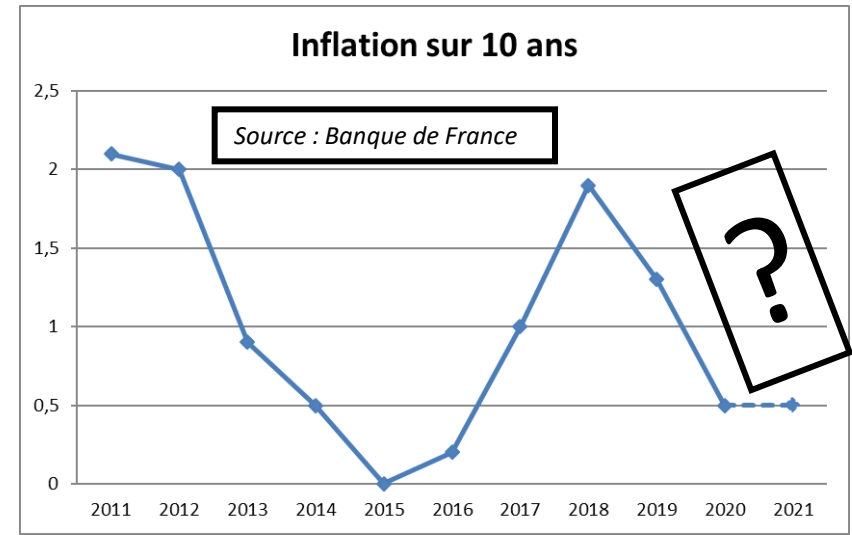
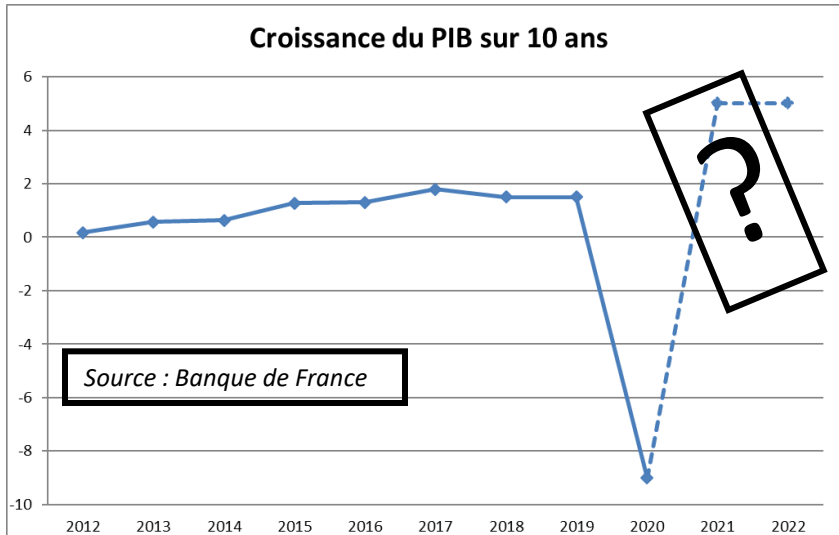
- La tenue du Débat d'orientation budgétaire (DOB) en Conseil municipal est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif (article L 2312-1 du CGCT),
- Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable (article L 2311-1-1 du CGCT),
- Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité hommes-femmes, tant au sein de la Ville que du point de vue des politiques menées sur le territoire (loi n° 2014-873 du 04 août 2014 et décret n° 2015-761 du 24 juin 2015),
- Le DOB permet au Conseil municipal d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la Ville au regard de son environnement économique, des décisions entérinées par la loi de finances et des contraintes pesant sur le budget de la Ville.

1. Contexte général : situation sanitaire et économique à l'épreuve du coronavirus SARS-CoV-2

A l'échelle mondiale, l'année 2020 aura été marquée par les impacts sanitaires et économiques du coronavirus SARS-Cov-2 (Covid 19). Les mesures de restrictions mises en œuvre par les différents gouvernements mondiaux ont fortement impacté l'activité économique mondiale notamment au 1^{er} semestre 2020. Malgré un rebond de l'activité économique au 3^{ème} trimestre 2020, le 4^{ème} trimestre sera marquée par de nouvelles restrictions. L'année 2021, au moins au premier semestre devrait également être impactée par la Covid 19.

En 2020, la Covid 19 a impacté les équilibres financiers de la Commune à hauteur de 2 000 000 € environ.

1. Contexte général : situation économique – marquée par une forte incertitude



La croissance du PIB devrait s'établir à -9 % en 2020 du fait de la crise sanitaire. L'économie mondiale a été impactée par un double choc en 2020 : choc de la demande mais également de l'offre.

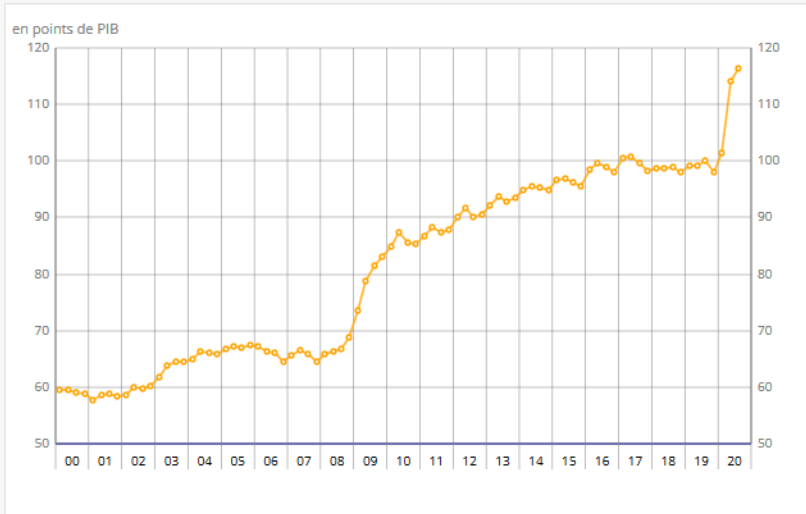
Le projet de loi de finances pour 2021 a été établi sur une prévision de croissance de 6 %. Effectivement la reprise économique s'effectuerait en deux ans avec + 5% en 2021 et + 5% en 2022.

Le taux d'inflation pour 2020 devrait s'établir à 0,5 % contre 1,3 % prévus initialement. Le faible taux d'inflation s'explique également par la crise sanitaire. La barre des 1 % d'inflation ne serait pas franchie avant 2023.

La loi de finances pour 2021 a été construite sur l'hypothèse d'une inflation à 0,7 % en 2021.

1. Contexte général : situation économique – dette et déficit de l'Etat

Dettes au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (*)



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

Structure de la dette publique Trim. 3 de 2020	Dettes en milliards €	Part
Etat	2 170,8	81 %
Collectivités locales	216,5	8 %
Sécurité sociale	287,1	11 %
TOTAL	2 674,4	100 %

La dette publique devrait avoisiner les 120 % du produit intérieur brut (PIB) fin 2020, soit en très forte progression par rapport à 2019 du fait d'une forte baisse de l'activité conjuguée à une forte hausse des interventions économiques. Le déficit public de 2020 devrait atteindre 11,3% du PIB.

Pour la construction du PLF 2021, le gouvernement mise sur un déficit public de 6,7 % en 2021 et une dette publique s'établissant à 116,2 % du PIB.

1. Contexte général : impact des décisions de l'Etat

- Pour rappel, la Commune de Clamart aura perdu près de 30 millions € de dotations entre 2012 et 2020, soit l'équivalent d'un tiers de la dette communale fin 2020.
- Le soutien exceptionnel de l'Etat au bloc communal sera finalement limité à 430 millions € à l'échelle nationale. Clamart n'en bénéficiera pas alors qu'elle aurait pu espérer 0,5 millions d'euros environ, soit un quart de l'impact de la Covid 19 pour Clamart.
- 2021 constituera la première année de suppression de la taxe d'habitation pour le budget communal. Cette suppression ne sera pas sans impact sur les recettes de la Ville, notamment s'agissant de la dynamique des recettes fiscales sur les années à venir.
- Volonté du Gouvernement de proposer des dotations de soutien à l'investissement au profit des collectivités locales notamment en matière de transition énergétique. Les dossiers « subventionnables » ont été déposés en Préfecture sans être certain d'obtenir les financements attendus.



1. Contexte général : Impact des décisions de l'Etat

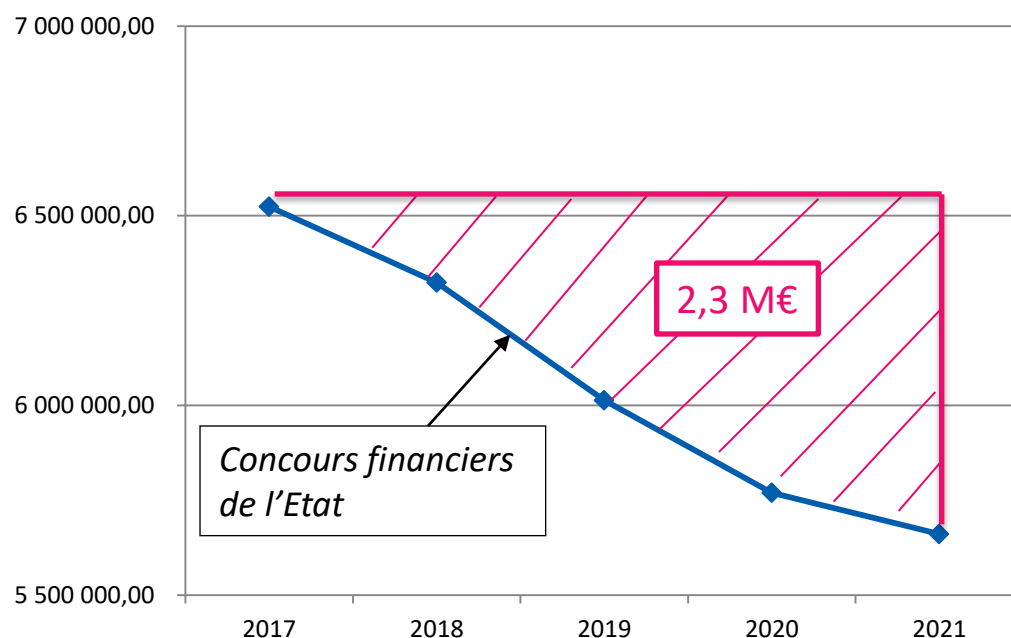
Les décisions de l'Etat (baisse massive de la DGF et mise en œuvre du prélèvement FPIC) ont coûtés à la Ville 5 millions d'€ par an entre 2012 et 2017.

Cumulativement de 2012 à 2020 la commune de Clamart a perdu près de 30 millions d'€ de recettes de l'Etat. Mécaniquement ce cumul s'aggrave de 5 millions d'€ tous les ans (35 millions d'€ fin 2021, 40 millions d'€ fin 2022...).

Quand bien même les dotations sont réputées constantes depuis 2017, celles-ci continuent malgré tout de diminuer.

Ainsi ce sont au total 2,3 millions d'euros perdus depuis 2017.

En 2021, le manque à gagner cumulé pour la commune s'aggraverait de plus de 863 000 euros.



1. Contexte général : Impact des décisions de l'Etat

Dans le cadre des lois de finances pour 2020 et 2021, le Gouvernement a pris deux décisions qui impacteront fortement les recettes fiscales de la Commune pour les années à venir:

- Suppression des taxes funéraires au 1^{er} janvier 2021 : le manque à gagner pour la Commune est de 250 000 € par an soit un manque à gagner cumulé de 1 500 000 € entre 2021 et 2026;
- Exonération de taxe foncière de deux ans pour les constructions nouvelles à partir de 2021 d'au moins 40% imposée par l'Etat alors que la Commune avait dû renoncer à cette exonération dans sa totalité en 2015 comme près de la moitié des villes des Hauts-de-Seine. Cette limitation imposée par l'Etat pèsera à hauteur de 3 700 000 € à l'échelle du mandat 2020 à 2026. C'est un manque à gagner d'au moins 300 000 € qui sera pris en compte dans l'estimation des recettes fiscales attendues en 2021;

Ces deux décisions pèseront à hauteur de 550 000 € dans le budget 2021 et à hauteur de 5 200 000 € à l'échelle du mandat 2020 à 2026.

2. Situation et orientations budgétaires de la Commune de Clamart pour l'exercice 2021

2. Orientations budgétaires 2021 : recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement - en milliers €				
Chapitre	Objet	BP 2020	Orientations 2021	Var° 2020 à 2021
13	Atténuation de charges	300	300	0,0%
70	Produits des services	6 526	9 181	40,7%
73	Impôts et taxes	52 395	53 618	2,3%
74	Dotations et subventions	12 941	10 561	-18,4%
75	Autres produits	669	598	-10,6%
TOTAL		72 831	74 258	2,0%

- Chapitre 70 : La commune n'augmentera pas ses tarifs liés aux activités périscolaires et de la petite enfance en 2021. Les fortes variations observées entre 2020 et 2021 s'expliquent par les impacts de la COVID 19 qui ont fortement pesé sur les recettes 2020.
- Chapitre 73 : Les recettes fiscales à périmètre constant progresseront en apparence du fait de la mise en œuvre du mécanisme de compensation de la suppression de la taxe d'habitation (Coefficient correcteur) qui intègre les allocations compensatrices de TH. Les recettes fiscales liées aux nouvelles habitations sont évaluées à 700 000 € pour 2021.
- Chapitre 74 : La diminution des dotations de l'Etat est évaluée à au moins 200 000 €. Les allocations compensatrices de TH (1 260 000 €) disparaissent en 2021 pour être intégrées dans les recettes fiscales au chapitre 73.
- Chapitre 75 : Dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé (cessions immobilières), les recettes des loyers perçus par la Ville diminueront de 11% de BP à BP.

2. Orientations budgétaires 2021 : suppression de la taxe d'habitation

- La loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 prévoit en son article 5 la suppression de la taxe d'habitation. En 2020 pour les 80% des ménages les moins aisés et pour tous les ménages en 2023. C'est à partir de 2021 que les communes seront impactées.
- En compensation, les communes vont percevoir à partir de 2021 la part de taxe foncière qui revenait alors au Conseil départemental. Pour Clamart cela représente 7 M € à ajouter aux 16 M € qu'elle percevait déjà, soit 23 M € en tout.
- Pour compenser les pertes de ressources, l'Etat appliquera au versement de taxe foncières total un coefficient correcteur évalué à **1,7264** de la façon suivante :

Recettes TH perdues	
Produit 2020 de TH	22 589 248 €
Allocation compensatrices TH 2020	1 260 439 €
Ensemble TH perdu	23 849 687 €

Recettes TF reçues en compensation	
Produit 2020 de TF du CD 92 à Clamart	7 018 015 €
Allocations compensatrice TF 2020 et autres	70 639 €
Ensemble TH perdu	7 088 654 €

Sous compensation = 16 761 033 €

Coefficient correcteur

$$= \frac{(TFPB\ com\ 2020 + TFPB\ dmpt\ 2020\ pour\ la\ com + sur\ ou\ sous\ compensation)}{(TFPB\ com\ 2020 + TFPB\ dpmt\ 2020\ pour\ la\ com)}$$

$$= \frac{16\ 055\ 860\ € + 7\ 018\ 015\ € + 16\ 761\ 033\ €}{16\ 055\ 860\ € + 7\ 018\ 015\ €}$$

= 1,7264

2. Orientations budgétaires 2021 : dépenses de gestion courante

Dépenses de fonctionnement - en milliers €				
Chapitre	Objet	BP 2020	Orientations 2021	Var° 2020 à 2021
011	Charges à caractère général	14 514	13 830	-4,7%
012	Charges de personnel	41 000	41 199	0,5%
014	Atténuations de produits	880	860	-2,3%
65	Autres charges de gestion courante	18 480	18 885	2,2%
TOTAL		74 874	74 774	-0,1%

- Le Chapitre 011 : Après une année 2020 atypique budgétairement du fait de la Covid 19, le niveau des dépenses courantes retrouvera un niveau comparable aux années précédentes. Il s'agit là d'un réel effort de gestion alors que le périmètre de la Commune a commencé à progresser depuis 2020 et que 500 000 € de dépenses liées au respect des mesures sanitaires et à l'organisation d'un centre de vaccination seront inscrits au BP 2021. De plus une enveloppe de 120 000 € permettra de régler les dépenses relatives à la gestion en délégation de service public de la crèche Panorama dès l'automne 2021.
- Chapitre 012 : La progression des dépenses de personnel sera également limitée à 0,5% entre 2020 et 2021. Cette hausse limitée inclut les nouveaux agents recrutés pour assurer le service public dans les nouvelles écoles. Le montant inscrit au chapitre 012 des charges de personnel tient également compte du transfert de la compétence voirie au 1^{er} avril 2021.
- Chapitre 65 : Les participations et subventions de la Commune progresseront de 2,2% en 2021. Les subventions annuelles aux associations restent stables. Il s'agit essentiellement de la progression du FCCT qui intègre le transfert de la totalité de la voirie communale à compter du 1^{er} avril 2021. L'impact sur le FCCT 2021 devrait s'établir à 400 000 €. ROB 2021

2. Orientations budgétaires 2021 : masse salariale – effectifs de la Ville

ANNEE	TITULAIRES					NON TITULAIRES					TOTAL EFFECTIFS
	Temps complets	Temps non complets	Temps partiels	Total titulaires	part	Temps complets	Temps non complets	Temps partiels	Total non titulaires	part	
2012	610	8	48	666	67%	286	40	8	334	33%	1000
2013	663	12	60	735	72%	241	33	9	283	28%	1018
2014	663	12	60	735	71%	267	28	9	304	29%	1039
2015	659	11	52	722	73%	233	23	7	263	27%	985
2016	633	10	49	692	73%	224	22	7	253	27%	945
2017	631	9	45	685	77%	186	20	3	209	23%	894
2018	598	7	52	657	73%	215	21	4	240	27%	897
2019	598	7	45	650	70%	233	30	10	273	30%	923
2020	624	11	48	683	70%	259	30	9	298	30%	981
2021	632	26	49	707	69%	268	31	10	309	31%	1016

La progression attendue des effectifs de la Commune de Clamart est liée à celle de son périmètre avec l'ouverture de nouveaux groupes scolaires.

2. Orientations budgétaires 2021 : masse salariale – comprendre sa composition à partir du réalisé 2020

		Montant réalisé en 2020
Rémunération brute des agents permanents	Traitements de base	18 775 303 €
	RI+ transfert prime point	3 519 457 €
	NBI	87 907 €
	Heures supplémentaires	671 854 €
	Avantages en nature	82 936 €
	Autres (indemnité de résidence, PFA, SFT...)	3 515 883 €
Rémunération brute des agents non permanents		2 597 158 €
Charges patronales		11 202 904 €
Autres (Cnas, assurance du personnel ...)		489 598 €
Total		40 943 000 €

2. Orientations budgétaires 2021 : masse salariale et temps de travail

- Jusqu'en 2017, la durée légale du temps de travail n'était pas respectée à Clamart.
- Cette durée légale, 1 607 heures par an pour un temps plein, est respectée depuis la conclusion du protocole d'accord du 05 juillet 2017 qui a été soumis au vote des agents (75% pour et 75 % de participation).
- Ce protocole d'accord avait également été l'occasion d'améliorer de 40 € net par mois la rémunération de tous les agents de la Ville ainsi que de créer une prime d'assiduité (via le CIA) de 400 € net par an maximale, réduite de 40 € net par jour d'absence.



Prime d'assiduité (CIA)	2018	2019	2020	2021
Montant maximum à verser	424 189 €	424 628 €	430 497 €	460 000 €
Montant réellement versé	262 314 €	270 560 €	291 960 €	
<i>Taux de versement</i>	62 %	64 %	68%	

2. Orientations budgétaires 2021 : budgets annexes

En milliers €

Parcs de stationnement		
BP 2020	BP 2021	Variation
1 143	1 160	1%
6 955	700	-90%

Restauration municipale		
BP 2020	BP 2021	Variation
188	191	2%

Office de tourisme		
BP 2020	BP 2021	Variation
220	144	-35%
1	1	0%

Fonctionnement
Investissement

- Le budget annexe des parcs de stationnement en 2021 devrait rester stable de BP à BP s'agissant de la section de fonctionnement.

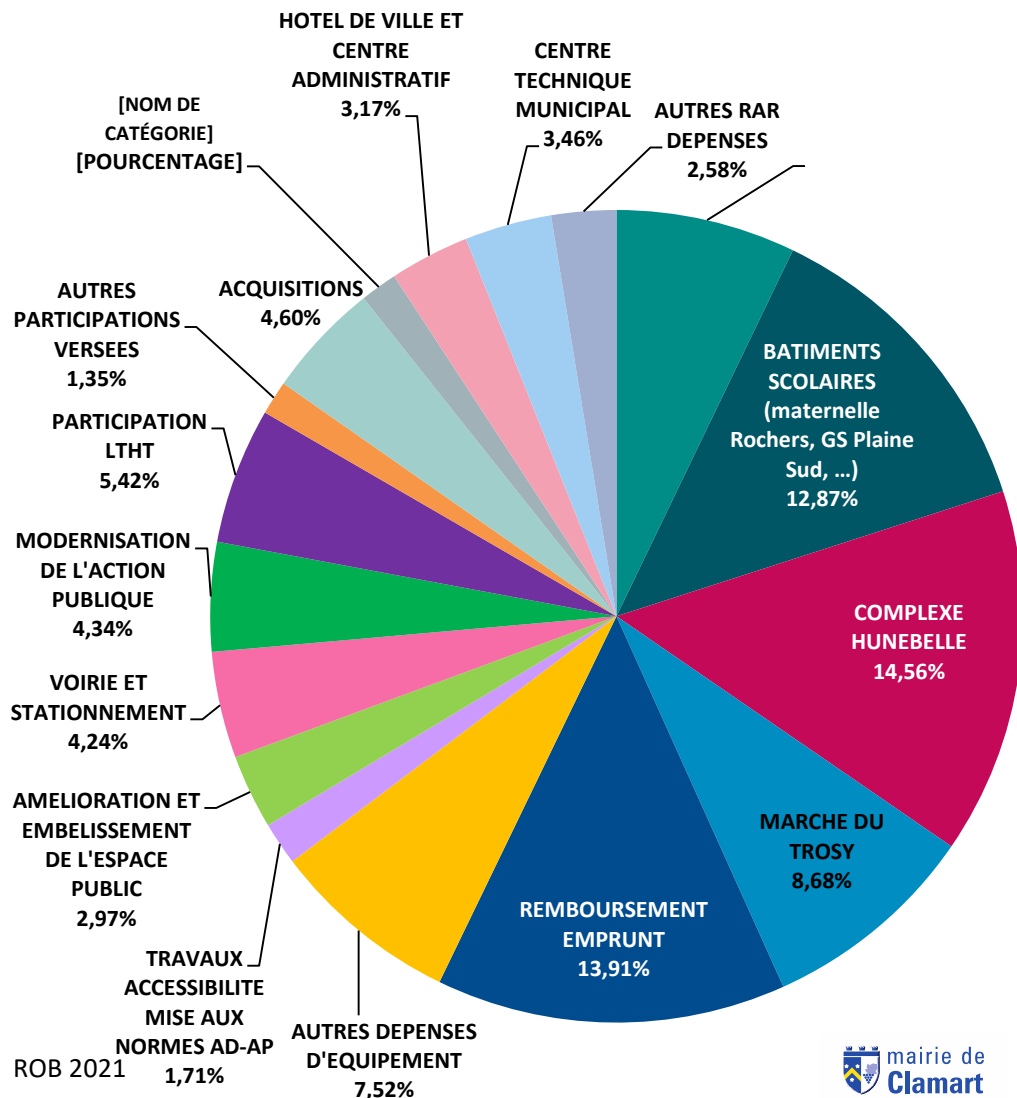
La section d'investissement pour 2020 a été marqué par l'acquisition des parcs de stationnement du Panorama et de Plaine sud. L'encours de dette du budget annexe des parcs de stationnement s'élève à 8,9 M € du fait de ces acquisitions. Cet encours ne progressera pas en 2021, aucun nouvel emprunt ne sera conclu pour les parcs de stationnement de la Ville. La gestion de ce service public a vocation à être confiée à la SEM Vallée Sud – Mobilités au cours de l'année 2021.

- Le budget annexe de la restauration municipale reste stable entre 2020 et 2021.
- Le budget annexe de l'office de tourisme est en diminution entre 2020 et 2021 car impacté par la baisse de l'activité hôtelière et donc des taxes de séjour induite par la crise de la COVID 19. Pour la première fois, une subvention de 30 000 € sera nécessaire à l'équilibre du budget annexe.

3. Programmation des investissements

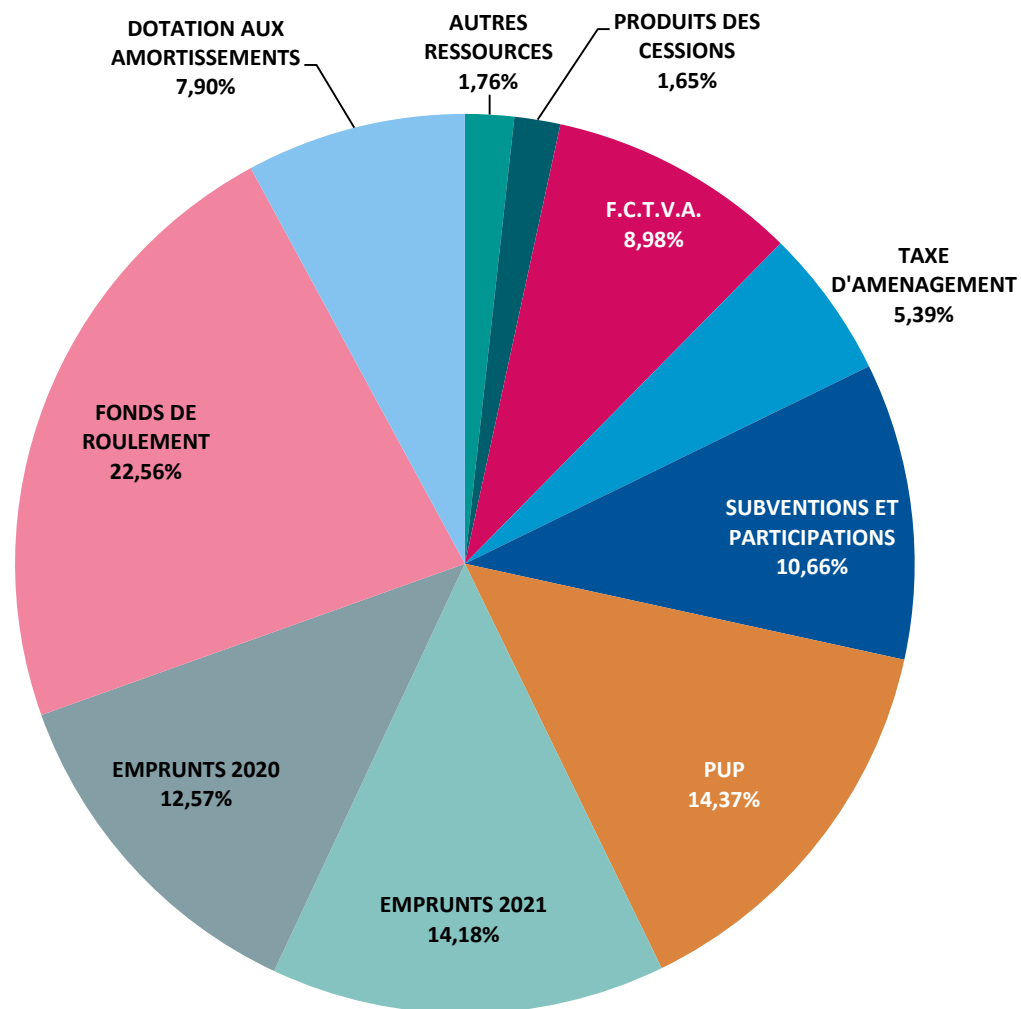
3. Programmation des investissements : les dépenses en 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN MILLIERS D'€	2021
AUTRES BATIMENTS	3 983
BATIMENTS SCOLAIRES (maternelle Rochers, GS Plaine Sud, ...)	7 171
COMPLEXE HUNEBELLE	8 110
MARCHE DU TROSY	4 837
REMBOURSEMENT EMPRUNT	7 750
AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 189
TRAVAUX ACCESSIBILITE MISE AUX NORMES AD-AP	950
AMELIORATION ET EMBELISSEMENT DE L'ESPACE PUBLIC	1 654
VOIRIE ET STATIONNEMENT	2 360
MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE	2 416
PARTICIPATION LHHT	3 020
AUTRES PARTICIPATIONS VERSEES	752
ACQUISITIONS	2 561
TRANQUILLITE, SECURITE ET VIDEOPROTECTION	824
HOTEL DE VILLE ET CENTRE ADMINISTRATIF	1 767
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	1 930
AUTRES RAR DEPENSES	1 436
TOTAL	55 709



3. Programmation des investissements : les ressources en 2021

RESSOURCES D'INVESTISSEMENT EN MILLIERS D'€	2021
AUTRES RESSOURCES	978
PRODUITS DES CESSIONS	920
F.C.T.V.A.	5 000
TAXE D'AMENAGEMENT	3 000
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 937
PUP	8 004
EMPRUNTS 2021	7 900
EMPRUNTS 2020	7 000
FONDS DE ROULEMENT	12 570
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	4 400
TOTAL	55 709

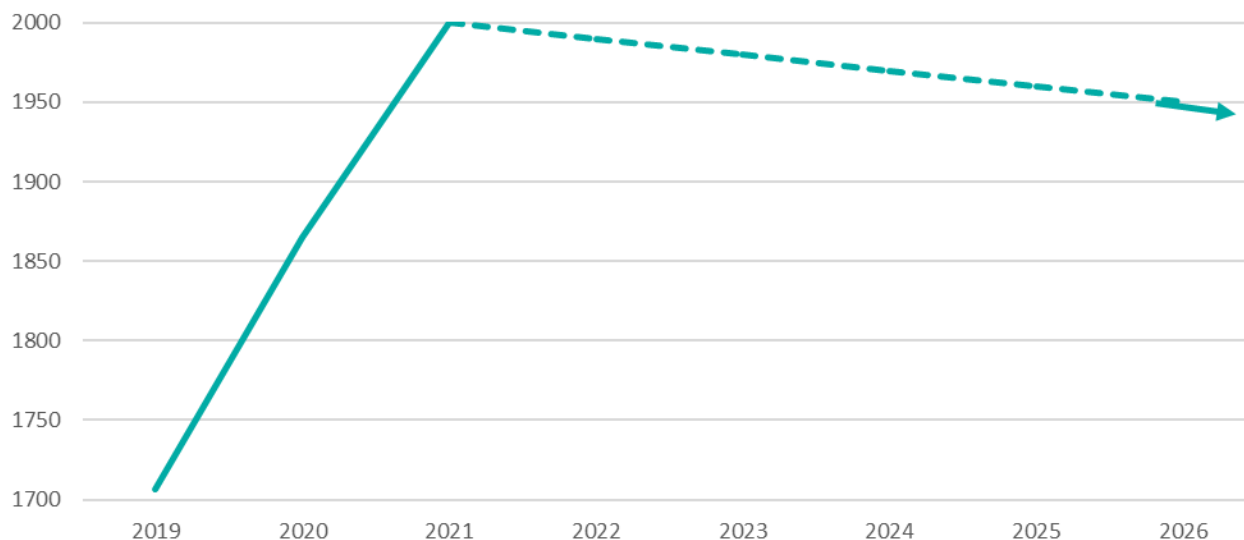


3. Programmation des investissements : la dette

Encours au 01/01/2021	101,59 M €
Emprunt conclu en 2020 et mobilisé en 2021	+ 7,00 M €
Emprunt 2021	+ 7,9 M €
Remboursement dette 2021	- 7,75 M €
Encours au 31/12/2021	108,74 M €

Le montant de l'encours au 31/12/2021 devra constituer le montant maximal de l'encours de la dette à l'échelle du mandat 2020 à 2026.

Encours de dette en € / habitant à l'horizon 2026

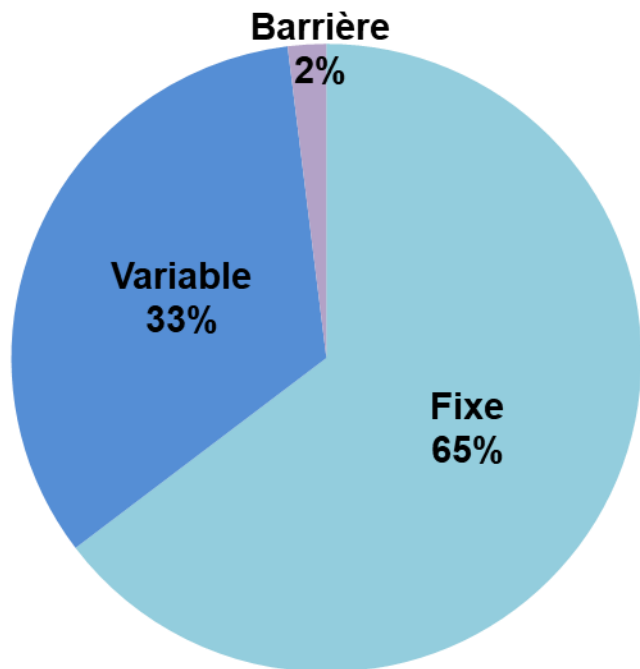


→ L'objectif est de ne pas augmenter l'encours de la dette au-delà de ce qui sera constaté fin 2021.

3. Programmation des investissements : la dette

Encours de dette au 1^{er} janvier 2021

Type	Encours en M €	Part
Fixe	65,69	65%
Variable	33,90	33%
Barrière	2,00	2%
Ensemble des risques	101,59	100,00%



- Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette est majoritairement à taux fixes. La part de dette à taux variables est couverte contre une hausse des taux.
- En effet, sur l'année 2017 la municipalité a conclu trois opérations d'échanges de conditions d'intérêts dans le but de sécuriser la part de l'encours de la dette à taux variables contre une hausse des taux d'intérêt. Depuis janvier 2019, les taux variables de la Commune sont échangés par des taux fixes.

→ La dette de la Ville est sécurisée pour l'avenir quelque soit l'évolution des taux d'intérêts.

4. Éléments pluriannuels

4. Eléments pluriannuels : les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) du mandat 2014 à 2020 qui s'achèvent en 2021

	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021	Montant total de l'autorisation de programme
AP n°20170001 - Ecole maternelle des rochers	725 310,33	1 938 210,98	2 220 979,39	3 862 315,14	1 843 149,16	10 589 965,00
AP n°20170003 - Tranquillité sécurité et vidéo urbaine	765 782,78	992 232,56	1 507 502,14	370 711,35	823 771,17	4 460 000,00
AP n°20170005 - Groupe scolaire plaine sud	213 687,17	1 060 420,09	9 624 431,83	3 137 418,17	1 174 042,74	15 210 000,00
AP n°20170006 - Marche du Troisy	335 425,69	3 888 886,37	6 985 932,88	11 477 528,17	4 837 226,95	27 525 000,06

La Commune de Clamart est entrée dans le dispositif des AP/CP en 2017.

Ces opérations pluriannuelles d'investissement prendront fin en 2021, certaines d'entre elles connaîtront une seconde phase : Ecole maternelle des Rochers avec la réhabilitation de l'existant et tranquillité sécurité et vidéo urbaine avec le déploiement de nouvelles caméras.

4. Éléments pluriannuels : les opérations pluriannuelles d'investissement en 2021

L'année 2021 et les années suivantes seront marquées par la poursuite du projet d'enfouissement de la ligne à haute tension ainsi que par la poursuite des efforts de rénovation dans les bâtiments publics notamment scolaires :

OPERATIONS	2021 (ou année 1)	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Enfouissement de la ligne à très haute tension (phase 2)	3 019 551,00	2 556 000,00	2 355 000,00	2 213 000,00	-	-	10 143 551,00
Rénovation et entretien du patrimoine bâti	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	9 000 000,00

Par ailleurs, d'autres opérations débuteront en 2021.



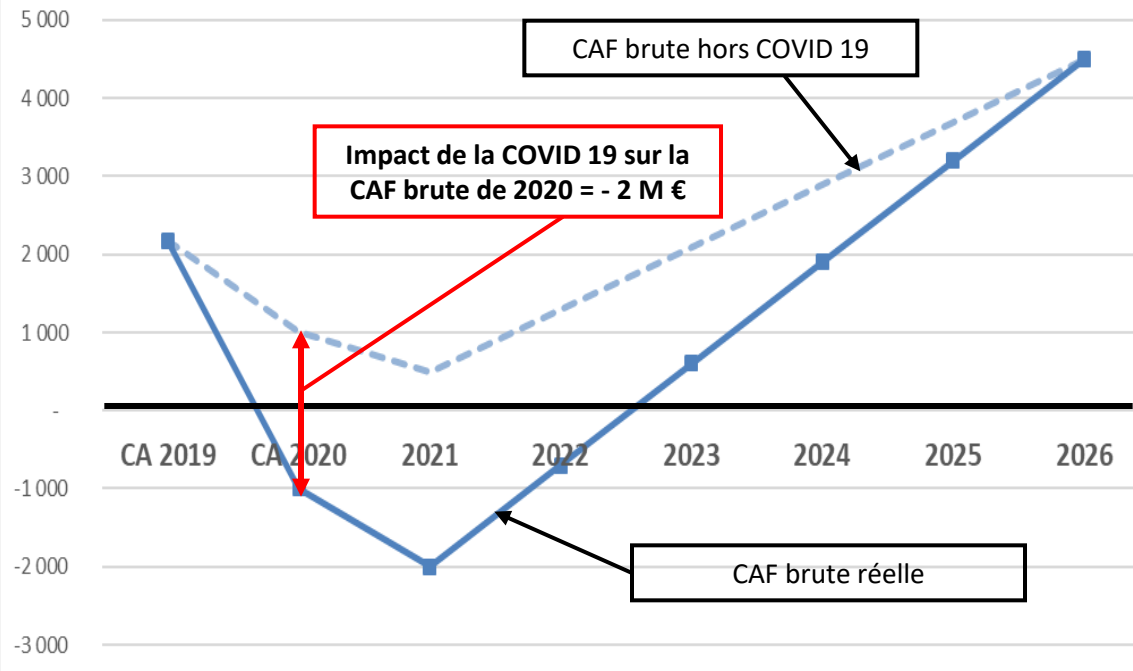
OPERATIONS	BP 2021
Suppression des algecos dans les écoles	200 000,00
Complexe sportif Hunebelle	5 818 600,00
Hôtel de Ville (phase 2)	1 354 500,00
Centre technique municipal	625 000,00
Vidéoprotection (phase 2)	823 771,17

Certaines opérations pluriannuelles débuteront après 2021, c'est le cas pour la création de jardins partagés dans chaque quartier ainsi que pour les travaux du mail Picardie.

4. Éléments pluriannuels : la capacité d'autofinancement de la ville à l'échelle du mandat 2020 à 2026

Capacité d'autofinancement brute en milliers €	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
hypothèse hors COVID	2 175	1 000	500	1 300	2 100	2 900	3 700	4 500
CAF brute réelle	2 175	- 1 000	- 2 000	- 700	600	1 900	3 200	4 500

Evolution de la capacité d'autofinancement brute à l'échelle du mandat 2020 à 2026



- Sans même tenir compte de la COVID 19, l'impact des décisions de l'Etat pénalise déjà fortement la CAF brute de la ville de Clamart malgré des dépenses réelles de fonctionnement conforme à la moyenne de la strate,
- L'impact de la COVID 19 sur la CAF brute de la Ville en 2020 est évalué à -2 millions €. Cette dégradation rend plus difficile encore l'amélioration voulue de la CAF brute,
- La municipalité se donne pour objectif de retrouver une CAF brute d'au moins 4,5 millions € à l'horizon 2026.
- Par inertie, la CAF brute continuera à se dégrader un peu en 2021 mais moins fortement qu'entre 2019 et 2020, 2020 étant marqué par un choc violent.
- L'amélioration de la CAF brute sera rendue possible grâce à des économies réalisées à périmètre constant et grâce à l'augmentation de la taille de la Ville qui lui donnera davantage d'autonomie financière.

5. Conclusion

5. Conclusion

- Vote du budget : 11 avril 2021 au plus tard.
- Le budget 2021 continuera à être impacté par la crise sanitaire de la COVID 19.
- Le programme municipal 2020 à 2026 sera mis en œuvre tout en garantissant les grands équilibres financiers de la Ville.